

Non aux privilèges fiscaux pour rentiers propriétaires

Les délégués du Parti Evangélique Suisse (PEV) ont accepté aujourd'hui l'initiative sur la protection contre le tabagisme passif ainsi que l'arrêté fédéral « jeunesse + musique ». Ils recommandent cependant de refuser l'initiative « Sécurité du logement à la retraite » qui créerait des inégalités de traitement entre générations et renforcerait encore les privilèges des propriétaires.

L'assemblée des délégués du PEV Suisse s'est tenue ce samedi à Muttenz. Après une introduction méditative et des mots de bienvenue, le président de campagne Mirko Gentina eut la parole pour défendre l'initiative « Sécurité du logement à la retraite ». D'après lui, beaucoup de retraités ne parviendraient presque plus à financer leur propriété de logement à cause de l'imposition de la valeur locative : « Le propriétaire qui a économisé toute sa vie pour acheter son logement ne doit plus être puni fiscalement ». En plus, l'initiative inciterait à amortir davantage la dette hypothécaire. Cela serait positif, souligna Gentina, en précisant que « la propriété de son logement est la meilleure prévoyance vieillisse ». La conseillère nationale Maja Ingold (PEV, ZH) prôna ensuite l'opposition à cette initiative, en admettant que l'imposition de la valeur locative ainsi que la déduction des intérêts passifs doivent être supprimées : « Rembourser l'hypothèque sur sa maison ne doit plus être puni – un changement de système s'impose. » Le système actuel inciterait effectivement à garder une dette hypothécaire élevée pour économiser des impôts. Mais pour la conseillère nationale PEV, la valeur locative doit premièrement être supprimée de manière générale, et non uniquement pour les rentiers. « Cette initiative crée une inégalité de traitement entre les générations de manière injustifiable », souligna Ingold. Deuxièmement, une suppression fiscale de la valeur locative devrait impérativement induire la suppression de la déduction des intérêts passifs et des frais d'entretien, sous peine de privilégier les propriétaires sur le dos de tous les contribuables. Malgré une sympathie pour l'idée de base de l'initiative, les délégués eurent de la peine d'accorder un traitement préférentiel à une génération qui se situe économiquement au-dessus de la moyenne. Après une discussion nourrie, les délégués du PEV décidèrent par 41 voix contre 26 un NON à l'initiative.

La conseillère nationale Marianne Streiff (BE) présenta ensuite l'initiative populaire « Protection contre le tabagisme passif », qui concrétise un objectif du parti : « Le PEV se bat depuis longtemps pour protéger la population des effets nocifs du tabagisme passif dans tous les locaux publics et sur les lieux de travail ». Selon Mme Streiff, l'initiative fédérale uniformiserait la pratique au niveau national, apporterait une certaine sécurité dans les domaines du droit et de la planification et permettrait une application simple et cohérente. Les deux conseillères nationales du PEV avaient soutenu l'initiative avec beaucoup de conviction au parlement. Suite à une brève discussion et quelques explications, les délégués du PEV décidèrent, par 64 voix contre 8, de recommander un OUI à cette initiative de la ligue pulmonaire.

Pour terminer, la conseillère nationale Maja Ingold (ZH) présenta l'arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale, contre-projet à l'initiative « jeunesse + musique » (retirée). Il la volonté d'assurer un enseignement musical de bonne qualité – autant à l'école obligatoire qu'à l'école de musique. En tant que présidente du collège de musique de Winterthur, elle mit en avant l'influence associative et positive de la musique. « Les meilleures éléments dans le domaine de la musique doivent pouvoir progresser comme c'est le cas aujourd'hui aussi dans le domaine du sport », expliqua Ingold pour motiver sa réponse favorable au contre-projet. Les délégués du PEV suivirent cette ligne d'argumentation et décidèrent avec 74 contre 2 voix un OUI à l'arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale.

Muttenz, le 23 juin 2012/nh/cm/fb

Pour tout renseignement :

Heiner Studer (AG), Président PEV Suisse : 079 445 31 70
François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46
Maja Ingold, conseillère nationale, (ZH) : 079 339 23 22
Marianne Streiff-Feller, conseillère nationale, (BE) : 079 664 74 57
Christian Meyer, coordinateur romand du PEV Suisse : 079 948 68 93
Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79
Niklaus Hari, chargé de communication du PEV Suisse : 079 202 72 27